

DOUVIER NOTAIRE
17 RUE JEAN MERMOZ
75008 PARIS

L'étude remplit une mission d'intérêt public, et à ce titre sa rémunération au titre du service notarial est strictement réglementée en faisant l'objet d'un tarif. Les clients conservent donc la garantie d'une rémunération prévisible et transparente.

Actes tarifés et non tarifés

Il convient de distinguer les actes tarifés (ventes, donations, contrats de mariage, successions...) pour lesquels le notaire perçoit des émoluments, des actes non tarifés qui font l'objet d'honoraires libres suivants.

HONORAIRES LIBRES ET CONSULTATIONS

1. Honoraires concernant les actes et démarches relatives au droit immobilier et au droit de la famille

Promesse de vente.....	300 € HT
Procuration sous seing privé (avec certification de signature).....	100 € HT
Rédaction d'avenant à la promesse de vente	100 € HT
Certification de signature sans apostille ni légalisation	100 € HT
Certification de signature avec apostille ou légalisation	150 € HT

2. Honoraires concernant les actes et démarches relatives au droit commercial et des sociétés

Procès-verbal d'assemblée générale de société (autorisant la vente, l'achat, le changement de siège, le changement de gérant, l'augmentation capital, etc)	100 € HT
Rédaction de statuts de sociétés	1.400 € HT
Formalités d'immatriculation d'une société auprès du greffe	400 € HT
Convention abandon compte courant par associé	480 € HT
Mise à jour des statuts	480 € HT
Cession de fonds de commerce	2% prix cession (min. 4.000 € HT)
Baux commerciaux : honoraires hors taxe d'un 1 mois loyer (dans la double limite d'un minimum de 2.000 € HT et d'un maximum de 4.500 € HT)	

Les montants exprimés ci-dessus correspondent aux honoraires hors taxes perçus par l'étude. A ces montants s'ajoutent les frais de greffe, annonces légales, la taxe sur la valeur ajoutée et la fiscalité spécifique à l'opération éventuelle.

3. Honoraires de consultations

Consultation Notaire (par heure)	300 € HT
Consultation Collaborateur (par heure)	150 € HT

Les consultations s'effectuent sur les démarches non tarifées telles que :

- Consultations juridiques patrimoniale
- Consultations fiscales : impôt sur le revenu, ISF, etc.
- Consultations juridiques générales : baux, droit commercial, droit des sociétés, copropriété, construction, urbanisme, etc.

Le nombre d'heures nécessaires est déterminé selon la complexité du dossier après sa présentation et l'étude de cas. Un devis sera remis préalablement au début de la prestation.

DEMANDE DE DEVIS

Le site internet du Conseil Supérieur du Notariat propose un simulateur permettant le calcul des frais d'acquisition d'un bien immobilier à l'adresse suivante : <https://www.immobilier.notaires.fr/fr/frais-denotaire>. Vous y trouverez aussi d'autres simulateur et des fiches pratiques pour répondre à toutes vos questions concernant le tarif des Notaires.

L'Office notarial reste à votre disposition pour toute demande de devis par téléphone (01.84.25.16.61) et email à l'adresse mail suivante etude.douvier@paris.notaires.fr.